

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.157

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION DE L'AVENANT DE PROLONGATION DE LA CTG

Exposé :

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2018-2022 signée entre la branche Famille de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et l'Etat prévoit l'évolution du financement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE), du Relais Petite Enfance (RPE), de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), etc :

- la Prestation de Service Unique qui permet de financer l'activité de la structure perdue.
- des Bonus forfaitaires qui dépendent des publics accueillis, des projets et du territoire d'implantation sont intégrés. Il existe notamment le bonus territoire « CTG ». Au fur et à mesure de l'arrivée à échéance des Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ), celui-ci est attribué aux communes signataires avec la CAF d'une Convention Territoriale Globale (CTG).

Le 3 mars 2020, la commune d'Aucamville a signé une Convention Territoriale Globale avec la CAF avec un terme au 31 décembre 2023. Les CEJ de la ville sont arrivés à échéance au 31 décembre 2022. La ville est donc depuis 2023 bénéficiaire du Bonus territoire.

Afin de bénéficier du Bonus territoire en 2024 il est nécessaire de faire un avenant de prolongation de la CTG actuelle d'un an pour permettre de travailler sur la nouvelle CTG 2025-2028.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des CAF,

Vu la Convention d'Objectifs et de Gestion arrêtée entre l'Etat et la caisse Nationale d'Allocations Familiales,

Vu la Convention Territoriale Globale signée le 3 mars 2020 et approuvée par délibération n°4.2020 en date du 22 janvier 2020,

Vu l'approbation d'un avenant n°1 portant adoption du plan d'actions,

Entendu l'exposé de Mme DREUILHE, Troisième Adjoint, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'avenant de prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale 2020-2023.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant de prolongation d'un an de la Convention Territoriale Globale 2020-2023.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement